

Lisa Regazzoni
Goethe-Universität, Frankfurt, 2016

***L'homme-monument ou le porteur de l'identité nationale française
(Fin XVIIIe siècle - début XIXe siècle)***

Lecture held at the Conference

„Epistemologies and Politics of the Sciences of Man in the 19th Century“
Frankfurt am Main, 8th -9th June 2016

Email : regazzoni@em.uni-frankfurt.de

L'homme-monument ou le porteur de l'identité nationale française (Fin XVIIIe siècle – début XIXe siècle)

(Version orale d'une communication donnée le 8 Juin 2016 à Francfort dans le cadre de la conférence internationale : *Epistemologies and Politics of the Sciences of Man in the 19th Century*)

Avec la présente communication, j'essaye de répondre aux attentes de Laurens, Martin et Moritz, à savoir d'élargir le terrain d'enquête du workshop précédent qui portait sur la « Société des observateurs de l'homme », tout en poursuivant la réflexion sur le lien entre production de connaissance et pouvoir dans le domaine des sciences humaines. Je souhaite commencer par préciser que mon sujet ne rentre pas strictement dans le domaine des sciences humaines. Mon questionnement d'aujourd'hui porte à la fois sur la production de l'histoire et sur l'homme en tant qu'*objet d'histoire* et *source à interroger sur l'histoire* (contribution aux plusieurs questions, qui ont été déjà touchés – objet d'observations comme objet politique).

J'aborderai cette question à partir d'une perspective inattendue sur le savoir, c'est-à-dire à partir de l'analyse de l'Académie celtique. Cette Académie est l'une des nombreuses sociétés éphémères, qui voient le jour en France pendant la période révolutionnaire, consulaire et impériale. Fondée en 1805, l'Académie arrête ses travaux en 1814 pour être réorganisée en 1816 sous le nom de Société royale des Antiquaires de France. Fondée à peu près au moment même où la Société des Observateurs est dissoute, c'est-à-dire en 1804, l'Académie propose un sujet de recherche qui, a priori, est opposé à celui de la Société : elle s'intéresse non pas tant à l'enquête sur l'homme en général, entendu comme objet physique, intellectuel et moral, qu'à la reconstruction de l'histoire des ancêtres des Français. Et pourtant, les pratiques d'observation et les outils épistémologiques utilisés par l'Académie et par la Société des Observateurs pour leur enquête de terrain se révèlent être assez complémentaires.

En ce qui concerne les ancêtres français comme objet d'enquête, l'Académie semblerait témoigner du nouveau processus d'ethno-historicisation de l'homme, propre du romantisme et du XIXe siècle, en se distinguant ainsi du projet de la Société qui, à l'instar d'un fruit tardif des Lumières, envisageait plutôt l'identification des éléments universels et naturels de l'esprit humain. Mais peut-on vraiment réduire l'analyse de l'Académie à ce carcan interprétatif? Pour répondre, il faut d'abord s'interroger sur ce qu'était l'Académie Celtique, qui en était membre, quel était son objet ?

Dans son *Discours d'ouverture*, lu à la première séance de l'Académie le 30 mars 1805 (le 9 germinal an XIII), son secrétaire perpétuel, Éloi Johanneau, explique que l'idée de fonder l'Académie est née neuf mois auparavant, en juin 1804. Grâce à ses démarches auprès du gouvernement (d'abord sous le ministère de Jean-Antoine Chaptal puis sous celui de Champagny) et auprès de la police (l'administration du ministère de la Sûreté générale) Jacques Cambry, cofondateur et premier président de l'Académie celtique, obtient à cette date la permission de s'associer et de publier les travaux de l'association. Malgré cela, l'Académie restera une société privée, placée sous le patronage de l'impératrice Joséphine. En sus de Johanneau et Cambry, citons le troisième père de l'Académie, Michel-Ange-Bernard Mangourit, qui tient au départ la fonction de secrétaire temporaire. Pour des raisons qui deviendront claires au fur et à mesure de ma communication, il est nécessaire de s'attarder sur ces trois figures.

Éloi Johanneau, né en 1770 à Contres dans l'Orléanais (comté de Blois), est botaniste et fondateur du Jardin des plantes de Blois. Il développe ses intérêts pour les antiquités celtiques grâce à son ami, Théophile Malo de La Tour d'Auvergne-Corret, premier grenadier de France et de trente ans plus âgé. C'est La Tour d'Auvergne qui familiarise Johanneau à l'étude de l'histoire et de la langue celtique après l'arrivée de ce dernier à Paris et qui-lui lègue sa bibliothèque, riche en ouvrages sur la matière celtique. La Tour d'Auvergne, comme on le verra plus tard, a eu un rôle considérable dans la diffusion des thèses celtisantes et est considéré par les membres de l'Académie comme son « véritable fondateur ».

Jacques Cambry, né en 1749 à Lorient, voyageur et précepteur, remplit diverses fonctions politiques après la Révolution et devient président du district de Quimperlé. Entre 1794 et 1795, il effectue un voyage dans le Finistère afin d'inventorier les biens aliénés par la Révolution. Il publie un rapport entre 1797 et 1799, qui ne porte pas encore trace d'un intérêt quelconque pour le celtisme ou la Bretagne, questions vers lesquelles il se tourne à partir de 1800 seulement. Dès 1798 on le retrouve à Paris comme membre suppléant de l'administration centrale de la Seine. En 1807, Napoléon le nomme président du comité électoral du Morbihan. Il est membre de la Société d'agriculture de la Seine et de la Société philotechnique.

Michel-Ange-Bernard Mangourit, né en 1752 à Rennes, commence sa carrière comme lieutenant criminel au présidial de sa ville natale. Il quitte la Bretagne probablement pour une affaire de viol. Agent diplomatique à partir de la Révolution, il est même nommé ministre des Affaires étrangères pendant la Convention. Il fonde le

journal *Le Héraut de la nation*, qui il considère utile à l'histoire de la Révolution française, et qui recherche les causes des premiers mouvements dans le duché de Bretagne. Il est aussi l'un des fondateurs de la loge maçonnique de Rennes « L'Égalité » et de la « Société Philotechnique » (fondée en 1795).

Qu'ont de commun ces trois hommes ? Premièrement, ils ne sont pas Parisiens d'origine : deux sont Bretons (Cambry et Mangourit), l'autre vient du comté de Blois et a été initié au celtisme par La Tour d'Auvergne, lui-même Breton. Deuxièmement, ils ne sont pas, à l'origine, des érudits ou des savants des questions liées au passé celtique, mais ils se rapprochent relativement tard de cette matière, c'est-à-dire à partir du Directoire. En outre, ils prennent tous part à la Révolution et exercent des charges politiques pendant cette période. Tous les trois sont d'obédience girondine. Cambry et Mangourit font partie de la Société philotechnique, une société à vocation universaliste et encyclopédique créée en 1795 pour lutter contre le « vandalisme » et défendre les « saines traditions littéraires et artistiques »¹. À partir du Directoire, nos trois personnages et d'autres savants intéressés par le passé celtique se retrouvent à Paris. On compte parmi eux de nombreux Bretons et plus encore plus de membres de la loge des Neuf Sœurs (Court de Gébeline en est l'un des hauts dignitaires).

Parmi les protagonistes de la première heure, il faut encore nommer Jacques-Antoine Dulaure, ingénieur, géographe, passionné d'archéologie, né en 1755 à Clermont-Ferrand. Député du Puy-de-Dôme à la Convention, il est décrété d'arrestation comme Girondin et se réfugie en Suisse jusqu'au 9 thermidor. Député au Conseil des Cinq cents puis au Conseil des Anciens, il se montre hostile au coup d'État du 18 Brumaire, ce qui met fin à sa carrière politique. Il est par ailleurs considéré comme le « bénédictin de la Révolution » en raison de son activité savante. Il est aussi membre des plusieurs loges maçonniques, entre autres de la loge « Osiris ». Pour conclure sur les grandes figures de l'Académie, rajoutons encore qu'elle compte dès son origine d'autres girondins et membres de la société philotechnique, dont les plus importants sont Alexandre Lenoir, fondateur et conservateur du Musée des monuments français, son ami, le polygraphe Joseph Lavallée, ainsi que le géographe et cartographe Edme Mentelle.

Ceci posé, regardons l'objet de l'Académie, tel qu'on peut le déduire des écrits des ses membres. Il est double. Comme l'affirme Cambry le 30 mars 1805: « son but est premièrement d'examiner, de reproduire l'histoire et les monumens des Celtes, des

¹ Le comité des travaux historiques et scientifiques: Société philotechnique, URL: <http://cths.fr/an/societe.php?id=1895#>

Gaulois, des Francs, qui ne forment, sous différens noms, qu'un même peuple », « Secondement, de rechercher les étymologies de toutes les langues d'Europe, à l'aide du Celto-Breton, du Gallois, et de la langue Erse conservée dans les montagnes d'Irlande ».² Cette tâche comparatiste est soulignée par Johanneau pendant la même séance inaugurale. Le but de l'Académie est, affirme-t-il, « de réunir et de faire converger en un point toutes connoissances locales des langues, des monuments et des usages, pour les comparer et les expliquer ».³ En troisième lieu, l'Académie se donne une mission politique au sens large : à savoir de revendiquer le statut de « mère patrie des Celtes » pour Les Gaules, et ce, à l'encontre des prétentions anglaises, qui – je cite Cambry – « Voulurent usurper le nome de Celtes, et s'approprier la gloire entière de ce vieux conquérans de la Grèce, de Rome, de toute l'Europe, et de la presque totalité de l'Asie ».⁴

La défense de la gloire des conquérants celtes est également l'objet de Lenoir, successeur de Cambry à la tête de l'Académie en 1807. Lenoir est à l'époque conservateur du Musée impérial des monuments français et conseiller de Joséphine pour l'ameublement du Château de Malmaison. Il déclare dans l'épître dédicatoire à l'impératrice, mise en tête du premier volume des Mémoires de l'Académie, que: « le désir de retrouver et de réunir les titres de gloire légués à leurs descendans par les Celtes, les Gaulois et les Francs, a fait naître l'Académie Celtique »⁵. L'amour de la gloire, comme le prouve la politique victorieuse de Napoléon, formerait depuis toujours le trait principal du caractère des Français.

Ce but politique s'inscrit dans le changement du rôle des sociétés savantes à partir du Consulat, qui sont dorénavant appelées à remplir une fonction de consultation et de légitimation des entreprises de l'État, ainsi que Jean-Luc Chappey l'a souligné. Il s'agit dès lors de justifier la politique étrangère et les guerres de conquête napoléoniennes en leur fournissant une légitimation historique, voire ethnique. À son tour, l'accomplissement de cette tâche légitime l'existence même de l'Académie celtique. Mais de quel récit historique parle-t-on ici ? Dans quelle tradition historiographique s'inscrit-il ? Quel est son sujet, son *proprium* ?

² Cambry, Jacques : Discours prononcé à la première séance. 9 germinal an XIII (30 mars 1805), in : Mémoires de l'Académie celtique ou Recherches sur les antiquités celtiques, gauloises et françaises, t. I, Paris 1807, p. 22.

³ Johanneau, Éloi: Discours d'ouverture lu à la première assemblée de l'Académie, 9 germinal an XIII, in: Mémoires de l'Académie celtique, *op. cit.*, p. 29.

⁴ Cambry: Discours prononcé, p. 22.

⁵ Lenoir, Alexandre: Épître dédicatoire a sa Majesté, in: Mémoires de l'Académie celtique, *op. cit.*, s. p.

Dans les récits originels, fragmentés et éparpillés dans les différents mémoires des premiers membres de l'Académie, l'ancienne France – c'est-à-dire les Gaules – est considérée comme le berceau de la civilisation celtique. Si ces auteurs ne récusent pas l'idée d'une origine asiatique de l'espèce humaine, ils la mettent souvent entre parenthèses pour faire débiter leur propre généalogie *in media res* avec l'histoire des peuples européens. Le berceau de ces peuples, tous considérés indistinctement comme peuples celtiques, se trouverait dans les anciennes Gaules. Les Gaulois seraient ainsi les fils aînés des Celtes. Depuis les Gaules, les ancêtres des Français se seraient déployés en Europe jusqu'en Asie, auraient fondé des colonies en Grèce et conquis Rome. Les Francs, venus de la Germanie à partir du IV^e siècle, ne seraient pas des envahisseurs étrangers, mais des frères cadets des Gaulois, qui, des générations après leur départ, revenaient dans leur patrie originelle – une thèse, qui, notons-le par ailleurs, remonte au XVI^e siècle, parmi autre à Guillaume Postel précisément.

Aux yeux des académiciens, le défi épistémologique posé par la reproduction de cette histoire et par la reconstruction de la langue mère, le celtique, découle ainsi premièrement de l'absence de sources écrites autochtones, voire celtes, deuxièmement du caractère tendancieux des témoignages grecs et romains en raison de la jalousie de ces peuples par rapport à la supériorité celte qu'ils postulent, troisièmement du fait que les monuments celtes conservés (c'est-à-dire les mégalithes et les monnaies celtes) ont échappé à la numismatique, à l'archéologie et à l'histoire, disciplines qui se sont presque exclusivement intéressées aux antiquités gréco-romaines. Le problème qui se pose est alors le suivant, je cite Mangourit, comment « suppléer au défaut de l'histoire [et] porter de nouvelles lumières sur les ténèbres qui couvrent le berceau des Gaulois » ?⁶

La réponse à ce défi n'a rien d'original. Elle est en bonne partie débitrice des recherches antiquaires sur les « antiquités nationales » préromaines menées tout au long du XVIII^e siècle. (Nous pourrions y revenir dans la discussion). Cette réponse part du postulat que les traces des Celtes, de leur langue, leur histoire et culte n'ont pas entièrement disparu. Qu'elles aient été transmises par la tradition orale, ou altérées voire oubliées, elles sont encore là, sous forme de débris, de survivances, de sources cachées dans les langues modernes, dans l'histoire de tous les peuples, dans les cultes religieux, dérivant dans leur intégralité du culte primitif des Celtes. Mais où précisément, peut-on se demander ? Partout en Europe répond l'Académie, ce qui explique son projet

⁶ Mangourit, Michel-Ange-Bernard: Lettre du même à L'Académie sur ce sujet du 29 messidor, in: Mémoires de l'Académie celtique, *op. cit.*, p. 74–75.

comparatiste – d'un point de vue spatial comme temporel – ainsi que la publication de mémoires qui abordent des thèmes vastes sur le plan géographique et temporel, de la Sibérie à l'Italie.

Autant pour la théorie. En pratique au demeurant, les membres fondateurs et les membres actifs de l'Académie limitent depuis le début leur enquête et leur collecte de matériaux à la France. Ne s'en pose pas moins un problème d'ampleur aux membres de l'Académie : comment retrouver, collecter, mais surtout identifier ces traces comme celtiques, alors qu'elles sont si fragmentées, ont à moitié disparu, ou sont détachées de leur contexte d'origine ? Retracer ce « corps d'histoire celtique complet » demande, ainsi que le rappelle Johanneau dans son discours, d'« interroger même la France entière sur l'état ancien des Gaules ».⁷

Pour réaliser cette statistique des anciennes Gaules, l'Académie nomme une commission chargée de concevoir un questionnaire permettant de détecter et d'enregistrer tous les monuments celtiques sur le sol national. La commission doit envoyer le questionnaire aux personnes les plus éclairées de chaque département et l'utiliser en cas d'enquête directe sur le terrain, comme le fera Johanneau lui-même. Le questionnaire constitue donc un outil d'investigation pour suppléer aux déficiences de l'histoire et de tous les témoignages écrits, je cite Johanneau, « en interrogeant les personnes et les lieux, les choses et les mots ; en invoquant les traditions sur chaque lieu, sur chaque monument, sur chaque usage ».⁸

La paternité du questionnaire publié dans le premier volume des Mémoires de l'Académie est attribuée à Mangourit et à Dulaure, bien que Cambry, Johanneau et Mentelle y aient également contribué. Le questionnaire, en tant qu'outil d'investigation, appartient à l'époque des statistiques. Toutefois la question se pose de savoir si sa grille ne se rapprocherait pas plus des grandes statistiques départementales, telles que celles conçues par les ministres de l'Intérieurs François de Neufchâteau et plus tard Jean-Antoine Chaptal ou plutôt, ce dont j'ai la tendance à croire, des questionnaires utilisés tout au long du XVIIIe siècle pour relever la présence des monuments, des usages et de coutumes dans les provinces, à l'instar du questionnaire conçu par le président Christophe-Paul de Robien en 1737 pour rédiger son « Histoire ancienne et naturelle de la Province de Bretagne » et envoyé à 300 compatriotes. Ou encore du questionnaire des bénédictins pour rédiger l'histoire des provinces. Étudions de plus près le questionnaire

⁷ Johanneau : *op. cit.*, p. 29.

⁸ Zit. Bemont, Nicole: Aux sources de l'ethnologie française, Paris 1995, p. 11.

de l'Académie. Il comporte 51 questions, réparties en quatre rubriques, qui concernent⁹ :

1. « les usages qui résultent des diverses époques ou saisons de l'année », par exemple les fêtes, cérémonies et pratiques diverses, comme le dicton « le guy à l'an neuf... »
2. « les usages relatifs aux époques et étapes de la vie humaine » c'est-à-dire les cérémonies, les amulettes, etc., relatifs à la naissance, au mariage, à la mort d'un individu et aux sépultures
3. les monuments antiques : à savoir les tombeaux, mais aussi les amas de pierres énormes (les mégalithes), leur dénomination, position, matière, les fables merveilleuses qu'on raconte à leur sujet, etc.,
4. les autres croyances qu'on retrouve dans les chansons, les danses... les noms populaires des lieux, des constellations, etc., si l'on révère des arbres, des fontaines, des lacs, des grottes, s'il existe des monuments consacrés aux fées...

Mona Ozouf juge remarquable le fait que, dans le questionnaire, « on n'y puisse trouver ni l'adjectif gaulois ni l'adjectif celtique » et que « les questions elles-mêmes portent peu la marque de la folie celtique ».¹⁰ Je suis loin de partager cet avis et chaque question me semble au contraire être la marque d'un discours celtisant : le dicton « le guy l'an neuf », par exemple, est considéré tout au long du XVIIIe siècle comme un signe de la présence du culte druidique. Pour citer brièvement d'autres exemples, les menhirs et dolmens sont depuis des décennies envisagés comme des tombeaux ou autels celtiques, l'adoration des arbres, des fontaines et des lacs est estimée tout au long de ce même siècle comme une preuve de la supériorité de la religion gauloise, non affectée par le culte idolâtre des dieux anthropomorphes. Une grande partie des questions posées s'inscrit dans la tradition des discussions érudites des décennies précédentes. Ils sont même des topoi du discours celtisant. Ce sont des savants comme Dom Gui-Alexis Lobineau, Dom Jacques Martin, Christophe-Paul de Robien, Simon Pelloutier, Jacques Le Brigant, le Président Charles de Brosses, Antoine Court de Gébelin, etc. qui en sont en partie les protagonistes.

Force est de constater que le questionnaire possède un caractère quasi tautologique : si les intervieweurs sont en mesure de reconnaître les traces celtiques, c'est parce qu'ils les connaissaient déjà. Ils savent en réalité *a priori* ce qu'ils cherchent

⁹ Les citations suivantes sont tirées de la « Série de Questions. Extrait du procès-verbal de la séance du 30 floréal an XIII (20 mai 1805), in : Belmont : *op. cit.*, p. 23-37.

¹⁰ Ozouf, Mona : L'invention de l'ethnographie française : le questionnaire de l'Académie celtique. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 36e année, N. 2, 1981, pp. 210-230, p. 221.

et, parfois, même où trouver leur réponse. Le questionnaire équivaut donc bien à une statistique, non seulement au sens métaphorique, mais aussi littéral : il ne s'agit pas de découvrir des traces méconnues de la présence celtique, mais plutôt de cartographier cette présence et de la quantifier. La tâche, au fond, ne consiste donc pas tant à produire de nouvelles connaissances qu'à les réorganiser dans un savoir tendant vers un but historiographique et politique précis. Il est vrai que cette grille comprend aussi des questions plus ouvertes concernant les usages et les cérémonies perçues comme archaïques, bizarres, brutes, paysannes, païennes, etc. Mais dans ce cas aussi, les enquêteurs partent du postulat que toutes les choses répondant à ces critères de jugement qualitatifs sont nécessairement celtiques.

Une autre prémisse gnoséologique, concernant le statut du monument comme signe, permet aussi de reconnaître les traces celtiques. Bien que l'on puisse constater des conceptions différentes du monument dans les nombreux Mémoires de l'Académie, qui renvoient à différentes théories du signe, le questionnaire s'éloigne de l'idée du monument comme hiéroglyphe du passé, comme signe mystérieux dont la signification est inaccessible en tant que symbolique et que seuls des initiés peuvent décrypter. Dans le questionnaire, les monuments matériels et immatériels, les menhirs et les dolmens, la langue bretonne, les toponymies, les usages, les croyances, etc. sont interprétés comme des débris, des fragments de culture celtique. Ils fonctionnent comme des métonymies et plus précisément comme des synecdoques. Ils sont des parties qui renvoient ou remplacent une totalité. La relation entre la partie (le débris du celtisme) et le tout (le passé celtique) est, pour les celtisants de l'Académie, évidente, transparente et intelligible. Ce qui, en revanche, ne vaut pas pour les habitants des provinces (surtout les Bretons, et les ruraux).

À ce propos, il faut souligner une différence essentielle entre le monument matériel, à la fois porteur de signification et signification en soi d'une part, et le monument immatériel, qu'il soit oral, performatif ou gestuel, d'autre part : ce dernier a besoin d'un support « matériel », d'un signifiant qui soit porteur du signifié. Pour les académiciens, ce porteur de signification n'est autre que l'homme, non pas entendu comme individu, mais comme peuple ou espèce humaine, ainsi que l'explique clairement Johanneau ¹¹en 1805 : « Apprenons [...] à interroger le peuple, dont toute la science n'est que traditionnelle, dont les expressions mêmes ne sont que des formules consacrées,

¹¹ Johanneau : *op. cit.*, p. 46 et p. 49.

puisqu'il est prouvé et démontré par le fait et la raison qu'il est et doit être le dépositaire fidèle des traditions antiques, et de toutes connaissances des temps passés ». (pp. 58-59). Pour mieux comprendre cette idée de peuple et de transmission de la tradition, Johanneau nous dit encore : « On a donc tort de croire que la religion chrétienne ait anéanti le druidisme, et que les vers des Druides et des Bardes qui contenoient leur mythologie et leurs annales, soient périés avec eux. [...] Les hommes et leurs monumens passent, l'espèce humaine reste, et transmet avec la vie aux individus, de génération en génération le produit et le résultat des siècles passés. Il doit donc rester encore des traces dans la mémoire des peuples, dans la tradition, de ce grand nombre de vers druidiques dont parle César ». Ils existent encore « parmi nous, dans le peuple des campagnes ».

On pourrait s'arrêter longuement sur ces passages, je me contenterais ici d'en souligner quelques aspects. Tout d'abord le fait que le peuple des campagnes et des régions reculées de la France, c'est-à-dire le sauvage intérieur, n'a pas acquis activement le savoir, il l'a hérité involontairement. Les Bretons qui, la veille du premier janvier, vont en criant « le guy l'an neuf » ne sont pas conscients d'être porteurs de significations celtiques. Ils ne suspectent pas ou ils ne s'intéressent pas au fait que cette plante parasite du chêne soit sacrée aux yeux des Druides, qui la cueillaient le sixième jour de l'année celtique en raison de ses vertus médicinales ou même miraculeuses. Il faut attendre les années trente du XVIIIe siècle et le savant, breton, de Robien pour que l'on commence à considérer ce dicton comme un monument de la présence des cultes druidiques sur le territoire breton. Dans la logique du questionnaire, le Breton criant « le guy l'an neuf » devient donc un « monument non intentionnel » et inconscient, à recenser pour la production de l'histoire celtique. Le trajet que le Breton parcourt en criant cette formule devient, dans cette même logique, la localisation géographique du monument.

J'ai utilisé ici consciemment le syntagme « monument non intentionnel » qui n'est pas un concept historique, mais une catégorie heuristique. Je l'emprunte notamment à Alois Riegl, qui l'utilise pour désigner les vestiges matériels du passé quand ceux-ci sont considérés non pas pour leur destination ou signification originelle, mais sous l'angle de la signification que nous, les modernes, leur attribuons *a posteriori*. Potentiellement par conséquent, tout ce qui garde une trace du passé – des artefacts d'usage quotidien aux paysans – peut être transformé en monument historique. En « monumentalisant » toute trace architecturale, verbale et gestuelle, mais surtout en « monumentalisant » le peuple

ou l'espèce humaine, l'Académie pousse jusqu'aux dernières conséquences, me semble-t-il, la pratique épistémologique consistant à utiliser des vestiges matériels comme sources d'histoire. Mon analyse rompt en cela avec l'interprétation traditionnelle de la plupart des chercheurs qui ont étudié l'Académie, parce qu'il devient alors problématique de voir dans l'enquête de l'Académie la naissance de l'anthropologie, de l'ethnographie française ou du folklore comme sciences du XIXe siècle.

Dans le discours de l'Académie, le peuple et « l'espèce humaine » sont en premier lieu objet d'histoire et non pas d'anthropologie ou d'ethnographie. Il suffit, pour le mettre en évidence, de recourir à un passage de Condorcet dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, source qui sous-tend constamment, de façon implicite ou explicite, de nombreux mémoires des académiciens. Dans la neuvième époque de son *Esquisse*, Condorcet se plaint que l'histoire ait été jusqu'ici celle de quelques hommes et que, ce qui forme véritablement l'espèce humaine, la masse des individus et familles a été oubliée : « Les chefs seuls ont fixé les regards des historiens ».¹² À la différence de l'histoire des individus, pour laquelle, « il suffit de recueillir les faits, [...] l'histoire d'une masse d'hommes ne peut s'appuyer que sur des observations, et pour les choisir, pour y saisir les traits essentiels, il faut déjà des lumières [...]. D'ailleurs ces observations ont ici pour objet des choses communes qui frappent tous les yeux, que chacun peut quand il le veut observer pour lui-même. Aussi presque [toutes] celles qui ont été recueillies sont dues à des voyageurs ».¹³ Mais les voyageurs, qui ont vu les objets avec trop de rapidité et au travers des préjugés de leur pays, sont responsables autant que les historiens de la disette des monuments d'après lesquels on peut tracer l'histoire des hommes.

Voilà quelques lignes de Condorcet qui, si on les brosse à rebrousse-poil, pourraient nous offrir la prémisse théorique du questionnaire de l'Académie. En dépit de l'attention portée sur des sujets collectifs comme l'espèce humaine, le peuple, les habitants des campagnes, etc., ne sont en effet jamais traités comme des acteurs politiques dans les mémoires de l'Académie. Au contraire, il s'agit de sujets investis de signification politique, politisés, utilisés pour étayer le récit d'un passé fondateur glorieux, au service de la France et de son empereur dans l'arène politique et militaire européenne. L'enquête ne considère plus la masse paysanne par rapport à sa condition

¹² Condorcet : TABLEAU HISTORIQUE des progrès de l'esprit humain. Projets, Esquisse, Fragments et Notes (1772-1794), éd. Sous la direction de J.-P. Schandeler et P. Crépel, Paris 2004, p. 426.

¹³ *ibid.*

et ses besoins ni l'individu en tant que tel, mais s'intéresse à ces deux entités, masse et individu, en tant que porteurs de traces celtiques. En leur qualité de porteurs de signification historique, c'est-à-dire de monuments non intentionnels du passé, la masse paysanne et le peuple des provinces sont par conséquent susceptibles de jugement politique comme tout monument après la Révolution. De la même manière que les œuvres architecturales, statues, sculptures et tableaux présentant des signes de la royauté et du passé féodal ont été mutilés et détruits par la fureur et l'iconoclastie révolutionnaire, l'homme-monument peut être réduit au silence en raison du passé culturel qu'il transmet.

À preuve, la politique de la langue pendant la Révolution et surtout la Convention. (Je reprends ici notamment l'analyse de de Certeau, Julia et Revel). L'enquête de Grégoire sur les patois de l'an 1790, basée sur « une série de questions relatives au patois et aux mœurs des gens de la campagne », relève à la fois d'un souci politique par rapport au particularisme culturel et d'un intérêt pour la conservation des vestiges du passé nous disent Certeau, Julia et Revel, qui concluent, je cite : « L'idiome, lieu d'une interrogation sur le principe et fondement, devient l'objet mort d'une curiosité préservatrice. [...] Par cet habile glissement, Grégoire se saisit donc du patois *parlé* pour le transformer en une collection d'*écrits conservés*. [...] Anéanti comme différence qui menace l'unicité politique, le patois peut dès lors, et doit, être protégé par l'État contre le vandalisme ».¹⁴ La situation change à partir de 1793, quand le gouvernement voit un lieu de résistance de la contre-révolution dans les idiomes étrangers d'abord (parmi lesquels le Breton), dans la totalité des patois ensuite. Le fédéralisme et la superstition, affirme Barère dans un rapport à la Convention en Janvier 1794, « parlent bas breton ».¹⁵ L'interdiction d'employer un idiome autre que la langue française dans tout acte, décrétée en juillet 1794, en est la conséquence logique. L'interdiction de parler le patois et les décrets iconoclastes touchant les monuments vont de pair. Puisqu'il s'agit d'éliminer tous les signes de féodalité et de royauté des monuments, l'homme-monument des campagnes doit être mutilé de sa propre langue.

C'est dans cette conjoncture historique et politique que je situe ce que j'appelle la francisation du passé celtique, un passé, qui, dans les deux décennies précédant la Révolution, avait été l'apanage du patriotisme régional. L'exemple paradigmatique nous

¹⁴ Certeau, Michel de, Julia, Dominique, Revel, Jacques : Une politique de la langue la Révolution française et les patois ; l'enquête de Grégoire, Paris 2002, p. 18.

¹⁵ *Ibid.*, p. 12.

en est fourni par l'activité savante de La Tour d'Auvergne, le père idéal de l'Académie. Ce militaire de profession, héros de la première des guerres de coalition et nommé *Premier Grenadier de France* par Napoléon, publie en 1792 les premiers résultats de ses recherches sur les antiquités celtiques sous un titre éloquent : *Nouvelles Recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons, pour servir à l'histoire de ce peuple*. Plus tard, La Tour d'Auvergne essaiera de faire détruire tous les exemplaires de son œuvre et la republiera, révisée et augmentée, en 1796 sous le titre : *Origines gauloises (...) ou Recherches sur la langue, l'origine et les Antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique, pour servir à l'Histoire ancienne et moderne de ce Peuple, et à celle des Français*. Bien évidemment la francisation ne se limite pas au titre. Dans une note, on peut lire une idée qu'on retrouve dans *l'Héraut de la nation* de Mangourit : ce sont les Bretons, qui, en conservant l'amour des Celtes pour la liberté, ont donné l'impulsion à la Révolution. Le même esprit de liberté qui avait animé les révoltes de grands féodaux contre le centralisme du pouvoir royal en XVI^e siècle devient la condition *sine qua non* de la Révolution, et, de ce fait, le bien immatériel le plus précieux du patrimoine national. Ce processus de francisation de l'homme-monument breton est assumé et poursuivi par tous les Bretons de l'Académie. Décliné selon la pensée du Girondin Condorcet et adapté aux nouvelles exigences de la politique expansionniste de Napoléon, l'homme-monument devient le porteur d'une signification historique universelle et de l'esprit de conquête française.

Voilà quelques réflexions sur « l'homme » dans les recherches de l'Académie celtique : sous les apparences d'une analyse ethnographique, voire folklorique, du peuple des campagnes, l'Académie enquête plutôt sur les hommes entendus comme monuments non intentionnels, c'est-à-dire sur les preuves et les vestiges du passé glorieux de la France. J'en suis donc amenée à conclure que les hommes observés par l'Académie ne sont pas ceux dotés d'une existence réelle dont on a cherché à comprendre les spécificités et les différences, mais bien une construction politique. L'homme-monument est donc, avant tout, un produit politique au sens large du terme. Cette dimension constructive de l'observation de l'homme nous permet, en dernière instance de repenser l'Académie celtique et la Société des Observateurs comme deux projets, certes différents, mais complémentaires.